



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0521**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Déclassement et échange, sans soulte, d'une partie du domaine public communautaire située rue des Docks, à l'angle de la rue du Four à Chaux, contre une emprise de terrain située rue des Docks, à l'angle de la rue du Four à Chaux et appartenant à la Société civile de construction vente (SCCV) Lyon Docks

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0521**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Déclassement et échange, sans soulte, d'une partie du domaine public communautaire située rue des Docks, à l'angle de la rue du Four à Chaux, contre une emprise de terrain située rue des Docks, à l'angle de la rue du Four à Chaux et appartenant à la Société civile de construction vente (SCCV) Lyon Docks**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'articles 1.9.

Dans le cadre de son projet de construction d'un ensemble immobilier de 203 logements, d'une résidence étudiante de 130 logements, de commerces et de création de 253 aires de stationnements, la Société civile de construction vente (SCCV) Lyon Docks a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'acquérir une partie du domaine public de voirie communautaire située rue des Docks, à l'angle de la rue du Four à Chaux, à Lyon 9° pour une surface de 1 mètre carré environ (cf. plan ci-annexé).

En contrepartie, la SCCV Lyon Docks a accepté de céder à la Communauté urbaine une parcelle de terrain nu d'une surface de 1 mètre carré environ, libre de toute occupation ou location, issue de la division de la parcelle cadastrée AZ 56, située rue des Docks, à l'angle de la rue du Four à Chaux, à Lyon 9° (cf. plan ci-annexé) afin de rectifier l'alignement entre le domaine public et la propriété privée adjacente.

Préalablement à cet échange foncier, il convient de déclasser au profit de la SCCV Lyon Docks, l'emprise appartenant au domaine public de voirie communautaire, d'une superficie de 1 mètre carré environ, située rue des Docks, à l'angle de la rue du Four à Chaux, à Lyon 9°.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Un réseau appartenant à ERDF passe sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Son dévoiement éventuel sera à la charge exclusive de la SCCV Lyon Docks.

Les 2 parties ont convenu d'un échange de terrains afin de permettre la réalisation de cette opération de construction, d'une part, et la rectification de l'alignement entre le domaine public et la propriété privée adjacente, d'autre part.

L'immeuble appartenant à la Communauté urbaine est évalué à 1 € le mètre carré, celui appartenant à la SCCV Lyon Docks à 1 € le mètre carré, selon les valeurs dégagées par France domaine dans son avis rendu le 8 avril 2014.

En conséquence, cet échange est consenti sans soulte de part et d'autre, tous les frais y afférents étant supportés par la SCCV Lyon Docks ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 8 avril 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire située rue des Docks, à l'angle de la rue du Four à Chaux, à Lyon 9°, pour une superficie de 1 mètre carré environ, au profit de la Société civile de construction vente (SCCV) Lyon Docks.

2° - Approuve l'échange foncier, sans soulte, comprenant le terrain acquis par la Communauté urbaine de Lyon issu de la division de la parcelle cadastrée AZ 56 pour une superficie de 1 mètre carré environ, appartenant à la SCCV Lyon Docks et le terrain cédé par la Communauté urbaine à la SCCV Lyon Docks issu du domaine public de voirie communautaire non cadastré pour une superficie de 1 mètre carré environ.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange foncier.

4° - Cet échange fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 1 €, dépenses : compte 2112 - fonction 822 - opération n° 0P09O1632,

- pour la partie cédée, évaluée à 1 €, en recettes : compte 775 - fonction 822 - opération n° 0P09O1632.

Pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 1 €, en dépenses : compte 675 - fonction 01 - et en recettes : compte 2112 - fonction 01.

5° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.